

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 21 novembre 2022

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes **25 novembre 2022**

Instaurée en 1999 par l'ONU, la journée du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo. Cette journée permet de rappeler que la violence contre les femmes est une violation des droits de l'Homme ; que sa prévention est essentielle et que la violence contre les femmes est un problème mondial.

A cette occasion, la direction des ressources humaines organise un temps fort de mobilisation et de sensibilisation à travers une table ronde. Elle sera animée par l'adjointe à la DRH et référente académique égalité professionnelle, en présence de trois intervenantes :

- Alizée Montois du groupe EGAE, expert de l'égalité femmes-hommes et des violences sexistes et sexuelles,
- Chloé Birds, autrice, compositrice, interprète,
- Perrine Millet, médecin obstétricienne et coordinatrice pédagogique du DIU « prise en charge des violences faites aux femmes dans la bientraitance ».

Trois analyses complémentaires pour modifier notre regard, pour mieux prévenir, comprendre et agir au quotidien.

Une rencontre entre Chloé Birds et des élèves au lycée Mongy à Marcq-en-Baroeul est également prévue en après-midi. Une invitation vous sera communiquée très prochainement.

Contact presse
Rectorat de l'académie de Lille
Service communication

L'académie s'engage pour ses élèves

✓ Diffuser la culture de l'égalité dès le plus jeune âge

La lutte contre les violences sexuelles à l'École est un enjeu fort du système éducatif porté par l'ensemble de la communauté éducative.

Un enseignant ou toute autre personne occupant une fonction dans l'enceinte scolaire, dépositaire d'une présomption de violences sexuelles, a obligation de porter secours et de signaler la situation à des fins de protection :

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur » (article 40 du code de procédure pénale).

✓ Des outils de prévention contre le harcèlement sexiste à l'École

- Un vademecum « Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir »
- La page éducol dédiée à la prévention du harcèlement entre élèves propose des éléments de compréhension sur le cybersexisme et le sexting non consenti / revenge porn ainsi que des ressources pour agir
- Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », intègre deux prix spéciaux sur le sujet du harcèlement sexiste et sexuel. Les lauréats et des ressources sont disponibles sur le site « Non au harcèlement ».
- Un numéro vert, le 30 20, est mis à la disposition des élèves victimes de harcèlement, des parents d'élèves et des professionnels par l'Éducation nationale.
- Le 3018 pour les jeunes victimes de violences numériques, dont le cyberharcèlement, et leurs parents. Il permet notamment d'accompagner les victimes et d'intervenir auprès des réseaux sociaux pour supprimer un contenu illégal en quelques heures.

L'académie s'engage pour ses personnels

✓ Plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Renforcer la qualité au travail est un axe fort de la feuille de route RH de notre académie, c'est un enjeu majeur pour concilier à la fois la nécessaire amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels et la qualité du service public de l'Éducation nationale.

Le plan académique 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a pour objectif de décliner les mesures du plan national en s'adaptant au contexte de notre académie et aux enjeux territoriaux spécifiques dans le cadre d'un dialogue social renforcé.

Il est structuré en 5 axes conformes aux prescriptions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la fonction publique.

Il s'appuie en particulier sur le rapport de situation comparée établi au niveau académique à partir d'indicateurs sexués, base de mesure des inégalités, d'analyse de la situation des femmes et des hommes au sein de notre académie et de définition d'actions à mener visant à les supprimer :

- Faire progresser la part des femmes aux postes à forte responsabilité ;
- Mieux prévenir les stéréotypes de genre à tous les niveaux du recrutement ;
- Sécuriser le déploiement du dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes ;
- Améliorer de la qualité de vie au travail par une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

✓ Une ligne d'écoute pour les violences sexistes et sexuelles

La ligne d'écoute et d'orientation du dispositif contre les violences sexistes et sexuelles est active à compter du 5 septembre.

Dans le cadre du plan pour l'égalité professionnelle, le dispositif académique de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence (dont les actes de violences sexistes et sexuelles), de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes et une ligne d'écoute et d'orientation sont mis en place.

Ils contribuent à la prévention des risques psycho-sociaux et marquent l'engagement de l'académie dans la lutte contre tout acte de violence ou de discrimination.

Une équipe reste à l'écoute des personnels par téléphone au 03 20 15 66 00 (le lundi et le mercredi de 14h à 17h30, hors périodes de vacances scolaires) et par le biais d'un [formulaire de contact](#)